



# DISI TOUT

JOURNAL DE LA CGT DE LA DISI EST

Numéro 2  
Janvier 2012

Compte rendu du comité technique local de la DISI-EST du 10 janvier et de sa suite le 23.

**L**a réforme portant sur la représentativité syndicale a transformé le CTPL en CTL. Alors que le paritarisme n'existe plus (d'ou la disparition du P), l'administration maintient les ambiguïtés d'un avis émis par le CT.

L'ordre du jour portait principalement sur les emplois et la mise en place d'une démarche sur «les conditions de vie au travail».

\* Le nouvel outil de recensement des emplois TAGERFIP remplace ex TSM (fiscal) et ORE (gestion publique).

**L'administration propose d'entrée de jeux 4 suppressions de poste.**

La CGT et la CFTC refusent cette approche et proposent de faire un bilan par établissement et par service en tenant compte des évolutions futures.

Cette démarche est nécessaire du fait de la disparition de certaines missions (par exemple la mission d'édition dans les ex DI aura disparu en 2014) et la création de nouvelles missions (création des PUV dans les ex DI ou extension du service éditique à l'ancien CSI).

\* Cette discussion a permis :

- de pointer le problème du manque de PSE GCOS à l'établissement Picquart.

- de découvrir que 1 IP et 1 Idiv sont en sur-nombre !!!

(L'administration est capable de faire des sur-nombres d'employés supérieurs mais pas de trouver un PSE pour sécuriser une exploitation.)

- de constater que tous les établissements sont en déficit d'emplois en tenant compte du temps partiel.

**Sur ce dernier point l'administration nous informe que le temps partiel n'est plus compensé.**

(On peut craindre comme par le passé que les responsables remettent en cause le renouvellement des temps partiels pour maintenir le potentiel de travail.)

**- de soulever le problème du pilotage des PUV.**



\* Les intérêts des directeurs référents et hiérarchiques ne coïncident pas. Ainsi M. Lallement a dit qu'il pourrait prélever des agents d'un PUV pour les redéployer sur d'autres missions.

Cette décision impacterait les conditions de travail d'autres établissements.

Évidemment dans ce contexte les OS ont voté contre.

Les nouvelles règles imposent la convocation d'un nouveau CT en cas de vote négatif des OS.

\* Lors de cette nouvelle rencontre le 23 janvier, l'administration a apporté de nouvelles précisions.

**Metz : La DISI ne renouvellera pas le contrat d'un des contractuels, qui sera remplacé par un A.**

**Début d'un processus de réinternalisation ?**

**Disparition de l'atelier d'édition le 31 juillet.**

**Strasbourg : mission d'édition (Neudorf et Picquart)**

**Licenciement d'un PACTE qui ne sera pas remplacé. L'administration préserve par ce gel de poste, une possibilité de reconversion (de Picquart vers Neudorf).**

Ce gel n'est pas satisfaisant. Il aggrave les difficultés d'un service déjà en sous effectif.

Avec la CFTC nous souhaitons que les agents de Picquart aient connaissance de ce poste et puissent participer au mouvement interne, afin de le pourvoir en septembre.

La CGT CFTC et SOLIDAIRE votent contre les suppressions d'emplois.

Autres points abordés le 10 janvier.

**PUV TOSCANE.**

La CGT a demandé le transfert de l'application EDI vers le plateau d'assistance TOSCANE, en précisant que tous les agents du plateau n'y étaient pas favorables. Cette demande est motivée par la baisse du nombre d'appels par agent et la nécessité d'entamer une réflexion sur l'évolution du service dans les prochains temps (de préférence avant le dernier abaissement de seuil).

**\* Règles de gestion.**

**DELAIS DE ROUTE :** un groupe de travail OS/ Direction rédigera un règlement.

*Voir nos propositions dans le DISI-TOUT n°0.*

**OFFRES D'EMPLOIS :** à l'intérieur de chaque établissement les agents pourront faire valoir, après les résultats de la CAPN leur souhait de changement de service.

Un appel d'offre sera publié pour les nouveaux postes.

**FORMATION :** dorénavant un recensement annuel des agents exclus de la formation depuis 3 ans sera réalisé.

**AUTORISATIONS D'ABSENCE :** depuis la création de la DISI, application de la note du 15/12/2010 qui sera mise en ligne sur intranet local.

**CONGES DES AGENTS EN EQUIPE :** Le sujet est en discussion entre M. Lallement et le bureau RH. Il n'existe pas de texte interdisant la dépose d'une ½ journée de congé pour les agents en travail posté. *Nous encourageons les agents à faire valoir leurs droits, en déposant leurs demandes de congés et, en cas de refus, de saisir la CAPL.*

**EXPERIMENTATION PUV :** Madame Bied-Chareton est favorable à une expérimentation de la réduction significative du temps de login téléphonique. Au niveau local aucune information n'est disponible.

**POLITIQUE IMMOBILIERE :** M. Lallement est favorable à un rapprochement des deux sites strasbourgeois. Rien ne peut être envisagé avant 2013.

**Statu quo pour les autres établissements.**



\* Nous avons noté l'insistance du directeur sur la problématique de l'évolution des missions et le vieillissement des agents. Le directeur a déclaré qu'il refuserait de nouvelles missions si le site d'accueil a une population âgée.

*Ces propos soulèvent des questions sur l'évolution du site de METZ.*

L'espérance de vie des Allemands aux revenus les plus faibles a fortement chuté depuis dix ans, selon des chiffres du gouvernement fédéral publiés lundi.

Alors que l'espérance de vie moyenne continue d'augmenter en Allemagne, celle des personnes aux revenus les plus faibles est passée de 77,5 ans en 2001 à 75,5 ans en 2010, selon ces chiffres officiels, obtenus et publiés par le groupe parlementaire de la gauche radicale Die Linke, après une question écrite au gouvernement.

Dans les anciens länder d'Allemagne de l'Est, la chute de l'espérance de vie des petits revenus - ceux qui touchent moins des trois quarts du revenu moyen -- est encore plus marquée : elle passe de 77,9 ans à 74,1 ans, sur la même période.

Le spécialiste des retraites au sein du groupe parlementaire Die Linke, Matthias Birkwald, a souligné qu'en Allemagne "le recul de l'âge de la retraite à 67 ans avait été justifié par un allongement de l'espérance de vie", dans un communiqué.

L'Allemagne est le pays européen qui compte le plus d'habitants âgés de plus de 65 ans (20,6%), selon Eurostat. L'âge de la retraite va y passer graduellement de 65 à 67 ans, en vertu d'une réforme adoptée en 2007 par le gouvernement de coalition de l'époque qui rassemblait sociaux-démocrates et conservateurs.

Les chiffres publiés lundi montrent aussi que seulement 26,4% des personnes âgées de 60 à 64 ans occupaient en mars 2011 un emploi soumis à cotisations sociales. Moins de 19% occupaient un emploi à temps plein.

Selon M. Birkwald, ces chiffres signifient que l'augmentation de l'âge de la retraite "ne représente rien d'autre qu'un grand plan de réduction des retraites qui touche avant tout les plus faibles revenus et ceux qui occupent les emplois les plus pénibles".

**T**raditionnellement la CGT à un point de vue productiviste. La prise en compte de nouveaux éléments tel que le développement durable et le réchauffement climatique n'ont pas changé fondamentalement sa position.

Le rôle du syndicalisme est de transformer les gains de productivité en progrès social.

Ainsi depuis le début de l'ère industrielle les gains de productivité ont été recyclés en réduction du temps de travail, congé payé, droit à la retraite, protection sociale et augmentation salariale.

Au début des années 1900 un salarié travaillait 60h par semaine (10h par jour et une semaine de 6 jours), sans congé payé, sans retraite ni protection sociale.

Ainsi le progrès social est gagé sur les gains de productivité.

Il est inacceptable pour le mouvement syndical de voter des suppressions d'emplois alors que globalement les conditions de travail se dégradent et que les missions s'affaissent.

Pour autant la question de l'affectation des gains de productivité demeure.

Ainsi supprimer des emplois pour les réaffecter à l'enseignement ou à la santé à un sens, collectivement on est plus riche de ces services.

Par contre affecter le produit de ces économies en baisse d'impôts pour les plus aisés n'a aucun sens syndical. (30 point de déficit sont dus aux baisses d'impôts).

C'est aussi avec ses considérations que les élus ont voté lors de ce premier CTL.

## SOMMAIRE

### Page 1-2 :

Compte rendu du comité technique local de la DISI EST du 10 janvier et de sa suite le 23.

### Page 3 :

BERLIN, 12 décembre 2011 (AFP)

### Page 4 :

Gain de productivité et syndicalisme.

Sommaire.

Les correspondants CGT à la DISI-EST.

### JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

### Les correspondants CGT à la DISI-EST

=> **BESANCON** : Joël JOSSO

=> **METZ** : Jean-François CHARLIER

=> **STRASBOURG** : Thierry BORDENAVE

Merci de vous signaler auprès d'eux si vous voulez recevoir régulièrement les informations de la CGT de la DSI Est (conformément à la charte sur l'utilisation des NTIC à la DGFIP)